



Conseil économique et social

Distr. générale
23 janvier 2022

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dix-huitième session

Bangkok et en ligne, 23-27 mai 2022

Point 4 h) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de la mise en œuvre du Programme de
développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le
Pacifique : commerce et investissement**

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa dix-septième session

Résumé

Le Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie a tenu sa dix-septième session à New Delhi et en ligne les 1^{er} et 2 décembre 2021. La session était organisée par le Département de la recherche scientifique et industrielle du Ministère indien de la science et de la technologie.

Lors de cette dix-septième session, le Conseil a passé en revue les activités menées et les résultats obtenus par le Centre au cours de la période allant de décembre 2020 à novembre 2021. Les États membres ont sollicité l'appui du Centre et ont fait des propositions concrètes quant aux activités communes à entreprendre en 2022. Le Conseil a adopté le projet de programme de travail du Centre pour 2022.

Le Conseil a demandé au Centre de continuer à fournir des conseils stratégiques répondant à la demande ainsi qu'à apporter un soutien grâce à des travaux analytiques et à des activités de renforcement des capacités, en vue d'améliorer les systèmes d'innovation nationaux ainsi que les innovations technologiques et le transfert de technologie, et de continuer à promouvoir la coopération technologique régionale en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Il a recommandé que le Centre élabore un plan stratégique et remanie son programme de travail pour le faire correspondre aux priorités et aux besoins actuels des États membres. Le Conseil a également demandé au Centre d'établir des partenariats avec les parties prenantes et de les renforcer, notamment avec les organismes et les réseaux technologiques internationaux, afin de soutenir le développement, le transfert et l'adoption de technologies dans la région.

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Les décisions ci-après, adoptées par le Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) :

* ESCAP/78/L.1.Rev.1.

Décision 1

Le Conseil d'administration prend note, avec satisfaction, du rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2020 à novembre 2021. Le Conseil demande au Centre de continuer à fournir des conseils stratégiques répondant à la demande ainsi qu'à apporter un soutien grâce à des travaux analytiques et à des activités de renforcement des capacités, en vue d'améliorer les systèmes d'innovation nationaux ainsi que les innovations technologiques et le transfert de technologie, et de promouvoir la coopération technologique régionale en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

Décision 2

Le Conseil invite ses membres non contributeurs à envisager de verser des contributions volontaires au Centre. D'autres membres pourraient envisager d'accroître leur niveau de soutien institutionnel afin de renforcer les activités du Centre et sa viabilité à long terme. Les niveaux indicatifs de la contribution annuelle sont de 30 000 dollars pour les pays en développement et de 7 000 dollars pour les pays les moins avancés.

Décision 3

Le Conseil invite les membres et les membres associés à renforcer les programmes et activités de fond du Centre par une collaboration accrue et un soutien financier et en nature aux projets de coopération technique afin de promouvoir le développement durable.

Décision 4

Le Conseil invite les membres et les membres associés à envisager le financement de nouveaux projets de coopération technique ou à fournir un soutien en nature au Centre pour accroître le niveau et la portée de ses activités de renforcement des capacités.

Décision 5

Le Conseil demande au Centre de travailler avec les membres et les membres associés pour mettre au point des projets de coopération technique qui les intéressent en vue de les soumettre aux donateurs internationaux.

Décision 6

Le Conseil invite les membres et les membres associés à envisager de mettre à disposition des experts nationaux qui seront appelés à travailler au Centre dans le domaine des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation, du transfert de technologie et de domaines connexes.

Décision 7

Le Conseil recommande au Centre d'élaborer un plan stratégique et de revoir le programme de travail pour l'aligner sur les priorités et les besoins actuels des États membres, dans la perspective de son examen par le Conseil lors de sa dix-huitième session.

Décision 8

Le Conseil demande au Centre d'établir des partenariats avec les parties prenantes et de les renforcer, notamment avec les organismes et les réseaux technologiques internationaux, afin de soutenir le développement, le transfert et l'adoption de technologies dans la région.

Décision 9

Le Conseil adopte le programme de travail du Centre pour 2022 tel qu'il est présenté à l'annexe III du présent document.

Décision 10

Le Conseil demande au Centre de faire figurer dans le présent rapport les propositions concrètes concernant les domaines de coopération envisagés avec le Centre, telles que présentées par les États membres et les observateurs.

Décision 11

Le Conseil prend note des principales conclusions de la Conférence internationale sur les technologies de la quatrième révolution industrielle au service du développement durable. Le Conseil demande au secrétariat de tenir compte des recommandations formulées à la Conférence lors de la conception des activités futures.

Décision 12

Le Conseil encourage les États membres, s'ils le souhaitent, à communiquer au Centre par écrit avant la fin du mois de janvier 2022 leur proposition d'accueillir la dix-huitième session. Si aucune proposition n'est faite, la dix-huitième session se tiendra à Bangkok.

II. Compte rendu des travaux

A. Rapport sur les activités du Centre pour la période allant de décembre 2020 à novembre 2021 et rapport sur la situation administrative et financière du Centre, y compris la mobilisation des ressources pour les projets ou activités à venir
(Points 2 et 3 de l'ordre du jour)

2. Le Conseil était saisi du rapport sur les activités du Centre pour la période allant de décembre 2020 à novembre 2021 et du rapport sur la situation administrative et financière du Centre, y compris la mobilisation des ressources pour les projets ou activités à venir.

3. Le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités du Centre et du rapport sur la situation administrative et financière du Centre, y compris la mobilisation des ressources pour les projets ou activités à venir, pour la période allant de janvier à octobre 2021.

4. Plusieurs représentant(e)s se sont félicité(e)s des activités menées par le Centre dans les domaines pertinents de la coopération en matière de technologie et du transfert de technologie au cours de la période considérée.

5. Le Conseil a remercié le Gouvernement indien et les autres États membres qui versent des contributions volontaires annuelles au Centre.

B. Projet de programme de travail pour 2022

(Point 4 de l'ordre du jour)

6. Le Conseil était saisi du projet de programme de travail du Centre pour 2022.

7. Les représentant(e)s des membres du Conseil et les observateurs(trices) ont fait part de leurs priorités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et proposé que le Centre examine ces propositions à la lumière de ses priorités, en fonction de la conformité desdites propositions avec son mandat et des ressources disponibles.

8. Le représentant du Bangladesh a proposé que le Centre entreprenne des activités liées à la coopération régionale, au renforcement des capacités et au transfert de technologie dans les domaines de la médecine nucléaire, des banques de tissus et de la recherche sur les biomatériaux, du contrôle non destructif, des nanotechnologies, des biotechnologies et des ressources océanographiques et marines. Il a également demandé au Centre de faciliter la collaboration régionale dans les domaines de la transformation et de la conservation des aliments, des sciences pharmaceutiques, de la science des matériaux, de la métrologie chimique et des sciences biologiques, et de soutenir la création ou la modernisation des installations d'essai, des laboratoires et de la pépinière technologique du Conseil bangladais de la recherche scientifique et industrielle.

9. La représentante de la Chine a proposé que le Centre organise conjointement des manifestations avec le réseau régional Asie-Pacifique de savoirs en matière d'innovation pour les technologies de la quatrième révolution industrielle, établi par le Ministère chinois des sciences et de la technologie et l'Université de Guangzhou. Elle a déclaré qu'il existait un grand potentiel de coopération entre le Centre et de grandes institutions chinoises, à savoir l'Académie de l'information scientifique et technique du Yunnan et le Centre de transfert de technologie Chine-Asie du Sud qu'elle héberge, ainsi que le Centre de transfert de technologie Chine-Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), hébergé par le département des sciences et de la technologie de la Région autonome zhuang du Guangxi. La représentante a proposé une coopération dans plusieurs domaines, à savoir la participation à la Conférence de 2021 pour l'Asie du Sud et du Sud-Est sur la mise en relation de partenaires pour le transfert de technologie, prévue en décembre 2021 ; au quatrième Forum Chine-Asie du Sud sur le transfert de technologie et l'innovation collaborative ; au Forum de 2022 sur les nouvelles énergies du Sommet de l'Asie orientale ; au « China InnoTour » pour les jeunes scientifiques d'Asie du Sud et du Sud-Est ; au dixième Forum Chine-ASEAN sur le transfert de technologie et l'innovation collaborative et au quatrième Forum de l'ASEAN+3 sur l'innovation et les jeunes scientifiques.

10. Le représentant de l'Inde a proposé d'organiser des consultations entre les milieux de l'entreprise, les universités et les gouvernements pour divers secteurs industriels de la région Asie-Pacifique, dont le secteur des soins de santé ; l'agriculture, la nutrition et la biotechnologie ; l'écologie et l'environnement ; les sciences de la terre et l'océanographie ; l'eau ; l'énergie (aussi bien conventionnelle que non conventionnelle) et les dispositifs énergétiques ; l'aérospatiale ; l'électronique et l'instrumentation ; l'infrastructure civile et le génie ; l'exploitation minière et les minerais ; les métaux et les matériaux ; le cuir et les produits chimiques et pétrochimiques. Il a également proposé que le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie élabore des programmes conjoints de renforcement des capacités à l'intention des décideurs et d'autres acteurs de l'innovation, afin de concevoir des politiques efficaces et de faciliter l'essor d'entrepreneurs, d'innovateurs, de start-up et de petites et moyennes entreprises des milieux de la technologie, le tout en association avec le réseau

national d'innovation du Centre, la société civile, les centres universitaires et de recherche tels que l'Institut indien de technologie, les universités et les centres de recherche du Conseil indien de la recherche scientifique et industrielle. Le Gouvernement indien souhaitait participer, en association avec le Centre, aux réunions consultatives pour le transfert, l'adaptation et la diffusion des technologies pour le bien de la société, et soutenir les efforts du Centre au moyen de la mobilisation de ressources et du partage des connaissances afin de créer des opportunités synergiques et mutuellement bénéfiques.

11. Le représentant de la République islamique d'Iran a demandé au Centre de faciliter la coopération régionale avec les autres membres. Son gouvernement souhaitait contribuer aux initiatives relatives au transfert de technologie et à la commercialisation de produits fondés sur le savoir, ainsi qu'aux projets conjoints axés sur les technologies liées aux agrocarburants, aux cellules photovoltaïques, aux cellules à combustible, à l'énergie de la biomasse, à l'énergie éolienne, à l'énergie hydraulique, aux énergies renouvelables et aux médicaments recombinants. Le représentant a proposé que le Centre envisage de lancer des programmes de formation pour les chercheurs et le personnel universitaire et organise des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique dans les domaines suivants, à savoir : conception, production et évaluation de médicaments recombinants ; purification, caractérisation et recherche sur l'activité anticancéreuse d'un exopolysaccharide produit par isolation de microalgues marines ; extraction et caractérisation de composés neuroprotecteurs à partir de microalgues marines ; amélioration de la technologie de production de pesticides encapsulés à base de plantes et perfectionnement de la lutte intégrée contre les ravageurs ; étude des problèmes critiques liés à l'eau et au dessalement ; examen de questions énergétiques de première importance, en particulier en ce qui concerne les énergies renouvelables.

12. Le représentant de la Malaisie a proposé de poursuivre la collaboration, le renforcement des capacités et les échanges techniques, notamment dans des domaines tels que l'atténuation des changements climatiques et les technologies d'adaptation ; les énergies renouvelables, par exemple les piles à hydrogène ; les technologies émergentes, par exemple les nanotechnologies ; le renforcement de la résilience en matière de production alimentaire grâce aux dernières technologies agricoles ; la valorisation de la recherche ; le transfert de technologie. Il a également suggéré de faciliter un échange technique entre les États membres dans le domaine de la recherche sur les vaccins, en ne se limitant pas forcément aux vaccins contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

13. Le représentant du Népal a demandé au Centre d'envisager de lancer des initiatives allant dans le même sens que la politique nationale pour 2019 en matière de science, de technologie et d'innovation, qui est axée sur les domaines prioritaires suivants : croissance de la production et de la productivité industrielles ; mise en valeur des terrains agricoles et des terres inutilisées dans le respect de l'environnement ; atténuation des changements climatiques et mesures d'adaptation à ces changements ; élaboration de produits le long de la chaîne de valeur agricole ; amélioration de la productivité par la gestion de la qualité, de l'énergie et de l'environnement, en mettant l'accent sur le développement, l'adaptation et le transfert de technologie.

14. Le représentant du Pakistan a proposé que le Centre apporte son soutien à deux projets, l'un sur le rôle des technologies de l'information et de la communication dans la gestion des ressources en eau et l'autre sur le renforcement des capacités nationales visant à réduire les effets des sécheresses et à améliorer la sécurité alimentaire.

15. La représentante des Philippines a proposé que le Centre facilite la collaboration régionale pour le renforcement des capacités en matière d'application de technologies innovantes dans la lutte contre la COVID-19 et la relance après la pandémie, ainsi qu'en ce qui concerne les solutions fondées sur la science, la technologie et l'innovation susceptibles d'être appliquées à plus long terme en cas de pandémies similaires à l'avenir. Elle a également demandé l'appui du Centre pour l'aider à explorer des mécanismes ou des stratégies visant à tirer le meilleur parti du transfert de technologie et de la gestion de la propriété intellectuelle dans le contexte de la « nouvelle normalité », en réalisant des évaluations technologiques et politiques.

16. Le représentant de la République de Corée s'est félicité du programme de travail proposé par le Centre pour 2022 et a mentionné que ce programme reflétait bien les questions de première importance pour la région Asie-Pacifique, à savoir la COVID-19, la crise climatique et l'adoption de technologies émergentes pour stimuler le développement économique et le développement inclusif. Il a proposé que le Centre envisage de faciliter la coopération et les initiatives régionales dans le domaine des technologies vertes, susceptibles d'aider à faire face à la crise climatique et à la pollution environnementale. Le représentant s'est également félicité du projet proposé par le Centre relatif aux technologies innovantes pour la lutte contre la pollution atmosphérique dans les villes et souhaitait étudier la possibilité de s'impliquer dans ce projet ou d'y contribuer.

17. Le représentant de Sri Lanka a proposé plusieurs domaines prioritaires qui se prêteraient à un éventuel transfert transfrontière de technologies ou à des études conjointes dans certains domaines, comme celui de la création d'un dispositif intelligent capable de cueillir les feuilles de thé de manière sélective, avec la participation de l'Institut de recherche sur le thé de Sri Lanka, et le domaine des applications des énergies renouvelables. Il a également suggéré que le Centre organise une conférence sur l'un des sujets suivants au cours de l'année à venir : l'agriculture intelligente ou les nouvelles technologies d'exploitation des énergies renouvelables.

18. Le représentant de la Thaïlande a proposé que le Centre organise, conjointement avec l'Institut thaïlandais de recherche scientifique et technologique, une conférence régionale sur la résilience énergétique grâce à la mise en place de centrales électriques décentralisées avec des systèmes de réseaux intelligents, dans le cadre de la semaine de l'énergie durable de l'ASEAN, prévue en septembre 2022. Il a également proposé un autre sujet pour l'organisation d'une activité conjointe, à savoir les tendances technologiques pour une économie résiliente après la crise de la COVID-19.

19. Le représentant de l'Ouzbékistan a proposé une collaboration dans plusieurs domaines : simplifier le transfert de nouvelles technologies entre les États membres dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'extraction du cuivre ; organiser et développer des programmes de formation et des stages dans le domaine du transfert de technologie et de la mise en valeur de l'innovation afin de partager l'expérience et les connaissances acquises entre les États membres et les organisations ; proposer des cours en ligne internationaux hebdomadaires gratuits destinés à accélérer le lancement des start-up et à former leurs responsables ; encourager les États membres et les organisations à faciliter l'entrée des technologies et des innovations sur les marchés nationaux et étrangers.

20. La représentante du Viet Nam a proposé que le Centre poursuive ses initiatives de renforcement des capacités destinées à stimuler les travaux dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que le transfert de technologie, dans toute la région Asie-Pacifique. Le Centre pourrait envisager

de favoriser la coopération régionale en organisant diverses manifestations de mise en commun des connaissances, telles que des conférences animées par des experts, et en fournissant une plateforme de mise en réseau pour les chercheurs, les innovateurs et les entrepreneurs.

21. Le représentant du Centre-Réseau des technologies climatiques a également proposé des domaines de collaboration possibles, dont des activités visant à promouvoir la mise au point et le transfert de technologies pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, à développer les capacités nationales en matière de science, de technologie et d'innovation dans la région (y compris le renforcement des systèmes nationaux d'innovation et de recherche-développement en matière de technologies climatiques), et à améliorer l'accès aux supports de connaissances sur les technologies climatiques dans la région Asie-Pacifique. Il a également été suggéré qu'une manifestation parallèle soit organisée conjointement lors de la Semaine Asie-Pacifique du climat de 2022, qui se tiendra dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; cette manifestation pourrait éventuellement porter sur le rôle des technologies climatiques innovantes dans la concrétisation des objectifs de développement durable et d'un avenir résilient.

C. Principales conclusions de la Conférence internationale sur les technologies de la quatrième révolution industrielle au service du développement durable, tenue le 30 novembre 2021

(Point 5 de l'ordre du jour)

22. Dans son résumé, le Vice-Président a présenté les principales conclusions de la Conférence internationale sur les technologies de la quatrième révolution industrielle au service du développement durable (voir annexe II).

D. Dates et lieu de la dix-huitième session du Conseil d'administration

(Point 6 de l'ordre du jour)

23. Le Conseil a examiné les dates et lieux possibles pour sa dix-huitième session, prévue en 2022.

E. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

24. La Directrice du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie a informé le Conseil que le rapport de sa dix-septième session serait présenté à la Commission à sa soixante-dix-huitième session, qui se tiendrait à Bangkok en mai 2022. Le rapport serait présenté par le Président au titre du point pertinent de l'ordre du jour. La résolution 77/1 de la Commission intitulée « Reconstruire en mieux après une crise grâce à la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique », adoptée lors de la soixante-dix-septième session, en avril 2021, a fourni des orientations précieuses pour recentrer l'objectif du programme de travail du Centre.

25. La Directrice a informé le Conseil que le Centre avait installé une centrale solaire de 48 kilowatts. Au cours de sa durée de vie de 25 ans, cette centrale produirait 1 455 mégawattheures d'énergie solaire et réduirait les émissions exprimées en équivalent-dioxyde de carbone de 29,76 tonnes par an. L'électricité ainsi produite permettrait de satisfaire les besoins énergétiques du Centre. Cette installation représentait un jalon important pour le Centre, désireux de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Centre avait partiellement repris ses activités sur place, étant donné que la situation en ce qui concerne la COVID-19 était largement maîtrisée. Le Centre souhaitait se montrer plus proactif dans ses

relations avec les chargés de liaison des États membres et prévoyait d'organiser régulièrement des réunions et d'interagir avec les intéressés pour coopérer davantage avec eux.

F. Adoption du rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa dix-septième session

(Point 8 de l'ordre du jour)

26. Le Conseil a adopté le présent rapport le 2 décembre 2021.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

27. Le Conseil a tenu sa dix-septième session, à New Delhi et en ligne, les 1^{er} et 2 décembre 2021. La Directrice du Centre a prononcé un discours de bienvenue et M. Shekhar C. Mande, Secrétaire du Département de la recherche scientifique et industrielle et Directeur général du Conseil de la recherche scientifique et industrielle du Ministère indien de la science et de la technologie, a prononcé un discours de bienvenue. Le Président de la session précédente du Conseil d'administration, M. Linhao Chen, Directeur général adjoint du Département de la coopération internationale du Ministère chinois de la science et de la technologie, a prononcé un discours au nom du Conseil d'administration. La Secrétaire exécutive a prononcé une allocution spéciale et M. Jitendra Singh, Ministre d'État (fonction indépendante) pour les questions de science, de technologie et de sciences de la terre de l'Inde, a prononcé un discours liminaire lors de la séance d'ouverture.

28. La Directrice du Centre a souhaité la bienvenue aux représentant(e)s participant à la dix-septième session du Conseil. Elle a déclaré que la diffusion et l'adoption rapides des technologies nouvelles et émergentes aideraient les gouvernements à saisir les opportunités et à atteindre leurs objectifs sociaux et environnementaux de manière efficace. Tout en poursuivant leurs efforts pour lutter contre la pandémie, les gouvernements devraient adopter des technologies innovantes, abordables et émergentes dans diverses sphères de l'activité économique. Elle a insisté sur la nécessité de resserrer la coopération régionale, soulignant le rôle vital que le Centre pourrait jouer en aidant les États membres à renforcer leurs capacités à développer, adopter, utiliser les technologies et à y avoir accès pour favoriser une reprise durable et résiliente après la pandémie et pour atteindre un développement durable.

29. Le Secrétaire du Département de la recherche scientifique et industrielle et Directeur général du Conseil de la recherche scientifique et industrielle du Ministère indien de la science et de la technologie a indiqué que son gouvernement avait été un partenaire de premier plan dans les programmes et activités du Centre qui visaient à renforcer les capacités des parties prenantes dans les États membres afin de promouvoir et de favoriser la recherche-développement, l'innovation et le transfert de technologie. En tant que pays hôte, l'Inde attendait du Centre qu'il se développe et joue le rôle d'une plateforme multilatérale dynamique des Nations Unies amenée à interagir avec les États membres en partageant les ressources, le savoir-faire et les meilleures pratiques dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.

30. Le Directeur général adjoint du Département de la coopération internationale du Ministère chinois de la science et de la technologie a prononcé un discours au nom du Conseil d'administration. Il a déclaré que le rôle du Centre dans le renforcement de la capacité des États membres en matière de science, de technologie et d'innovation restait une démarche prioritaire essentielle pour la

région. En tant qu'institut régional de la CESAP, le Centre avait un rôle central à jouer pour aider les États membres à atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

31. La Secrétaire exécutive a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait mis en évidence qu'il était urgent de faire une large place à la science, à la technologie et à l'innovation dans l'élaboration des politiques, l'allocation des ressources et la coopération internationale. L'objectif primordial des gouvernements devrait être de s'assurer que les bienfaits de la science, de la technologie et de l'innovation sur le plan du développement se traduisaient directement en avantages perceptibles par les personnes dans leur vie quotidienne. Il faudrait des interventions politiques proactives et favorables, intégrer la science, la technologie et l'innovation dans les programmes de développement nationaux, rationaliser les systèmes de gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation, et faire jouer la coopération internationale pour exploiter efficacement les progrès issus de la science, de la technologie et de l'innovation en vue de parvenir à une reprise durable et résiliente après la pandémie.

32. Le Ministre d'État (fonction indépendante) pour les questions de science, de technologie et de sciences de la terre de l'Inde a déclaré que son gouvernement avait pour objectif d'inscrire l'innovation, la technologie, l'entreprise et la gestion efficace au cœur de l'élaboration des politiques et du succès d'initiatives clefs lancées par son pays, telles que les initiatives AatmaNirbharBharat, Digital India, Start-up India, Make in India, Invest India et Smart Cities Mission. Il a également déclaré que le programme gouvernemental Digital India visait à faire de l'Inde une société dotée d'excellentes compétences en matière numérique et une économie de la connaissance. Dans la Stratégie appelée Strategy for New India @ 75, le Premier Ministre indien avait insisté sur le fait que le développement devait devenir un mouvement de masse, grâce auquel chaque citoyen pourrait profiter d'avantages concrets qui se traduiraient par une amélioration de la qualité de vie. Le Ministre d'État a réaffirmé qu'il fallait mettre davantage l'accent sur la promotion des systèmes de connaissances traditionnelles, le développement de technologies fondées sur la sagesse locale et l'encouragement de l'innovation de proximité, qui sont autant de moteurs de la coopération technologique dans la région Asie-Pacifique pour promouvoir un monde meilleur. Le Centre, en tant qu'institut régional de la CESAP, pourrait faciliter une coopération technologique régionale qui soit mutuellement bénéfique pour les États membres. Le Gouvernement indien continuait de soutenir le Centre pour aider les États membres à renforcer leurs capacités en matière de science, de technologie et d'innovation.

B. Participation

33. Ont participé à la session les représentant(e)s des 11 pays membres du Conseil d'administration : Bangladesh ; Chine ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Népal ; Ouzbékistan ; Pakistan ; République de Corée ; Sri Lanka et Thaïlande. En outre, les représentant(e)s de la Malaisie, des Philippines et du Viet Nam y ont participé en tant qu'observateurs(trices).

34. Les représentant(e)s du Bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour la science en Asie et dans le Pacifique et du Centre-Réseau des technologies climatiques y ont assisté en tant qu'observateurs.

C. Élection du Bureau

35. Le Conseil a élu le Bureau suivant :

Président : M. Shekhar C. Mande (Inde)

Vice-Président : M. Olimjon Alijonovich Tychiev (Ouzbékistan)

D. Ordre du jour

36. Le Conseil a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session :
 - a) Déclarations liminaires ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2020 à novembre 2021.
3. Rapport sur la situation administrative et financière du Centre, y compris la mobilisation des ressources pour les projets ou activités à venir.
4. Projet de programme de travail pour 2022.
5. Principales conclusions de la Conférence internationale sur les technologies de la quatrième révolution industrielle au service du développement durable, tenue le 30 novembre 2021.
6. Dates et lieu de la dix-huitième session du Conseil d'administration.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa dix-septième session.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale (en anglais seulement)</i>		
	Report on the activities of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology for the period December 2020 to November 2021	2
	Report on the administrative and financial status of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology	3
	Draft programme of work of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology for 2022	4
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/APCTT/GC/2021/1	Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa dix-septième session	
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/APCTT/GC/2021/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.apctt.org	Information for participants	
www.apctt.org	Tentative programme	

Annexe II

Résumé de la présidence*

Principales conclusions et recommandations de la Conférence internationale sur les technologies de la quatrième révolution industrielle au service du développement durable, tenue le 30 novembre 2021 à New Delhi et en ligne

A. Recommandations générales

1. La Conférence internationale a réuni environ 150 représentants(e)s des États membres du Conseil d'administration du Centre et d'autres États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), dont des fonctionnaires, des professionnels de la science, de la technologie et de l'innovation, des spécialistes internationaux et des représentant(e)s du secteur privé.
2. Lors de la Conférence internationale, les débats ont porté principalement sur les sujets suivants : les technologies de la quatrième révolution industrielle pour atteindre les objectifs de développement durable – opportunités et défis ; les technologies de la quatrième révolution industrielle pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19) et renforcer les systèmes de soins de santé ; les technologies de la quatrième révolution industrielle pour l'atténuation des changements climatiques et la promotion des énergies propres ; l'exploitation des technologies de la quatrième révolution industrielle pour une production durable et une reprise économique résiliente après la pandémie de COVID-19. Une table ronde a également eu lieu sur le thème des stratégies de coopération régionale en matière de technologies de la quatrième révolution industrielle afin de promouvoir le développement durable.
3. Pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable associés, les États membres ont intégré des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation, ainsi que des solutions numériques innovantes.
4. Les participant(e)s à la Conférence ont souligné qu'il fallait créer un environnement propre à soutenir les technologies de la quatrième révolution industrielle grâce à une collaboration entre les gouvernements, les milieux industriels et le monde universitaire, dans la perspective d'un développement et d'une commercialisation réussis des technologies.
5. Les participant(e)s à la Conférence ont insisté sur le rôle des pépinières d'entreprises financées par les fonds publics et sur la nécessité de connecter les innovateurs au marché pour faire progresser l'adoption et la diffusion des technologies de la quatrième révolution industrielle.
6. Il a été recommandé aux pays de la région Asie-Pacifique d'améliorer la sensibilisation et de renforcer les capacités des parties prenantes dans les domaines essentiels que sont les soins de santé, les changements climatiques, l'énergie propre, la fabrication intelligente, l'agriculture de précision, l'économie numérique et la numérisation inclusive, entre autres.
7. Les participant(e)s à la Conférence ont examiné la nécessité de réorienter l'éducation et de perfectionner les compétences dans le domaine des technologies de la quatrième révolution industrielle. Les pays devaient revoir leurs politiques

* La version originale de la présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

de mise en valeur des ressources humaines afin de combler les lacunes en matière d'éducation et de compétences en créant des passerelles entre l'éducation formelle, l'enseignement professionnel et l'éducation non formelle.

8. Il est ressorti de la Conférence que l'inclusion numérique était un ressort essentiel de la reprise économique et de l'inclusion sociétale, en particulier au regard de la situation actuelle liée à la pandémie de COVID-19. Avec la demande croissante de réseaux et de services numériques, notamment en lien avec la finance numérique, il était essentiel de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Les pays devaient impérativement se doter de stratégies nationales d'inclusion numérique pour garantir une croissance équitable et inclusive.

9. De nouveaux modèles de gestion de la propriété intellectuelle et de politiques en la matière pouvaient contribuer à améliorer l'accessibilité des technologies de la quatrième révolution industrielle dans les pays en développement.

10. Les technologies de la quatrième révolution industrielle étaient la pierre angulaire des « jumeaux numériques de villes », qui sont une représentation virtuelle et une réplique exacte d'une ville physique. Ces représentations étaient numériquement exactes, présentaient une haute résolution et renfermaient des données utiles sur l'ensemble de la ville. Pour les villes intelligentes utilisant les technologies de la quatrième révolution industrielle, les doubles numériques pouvaient aider les urbanistes, les concepteurs de villes et les collectivités à travailler de manière participative et en collaboration, car ils constituaient des outils de collaboration et de communication qui facilitaient la prise de décisions.

11. Les innovations et les applications en matière d'énergie propre, comme l'énergie solaire, peuvent être accélérées par des investissements dans les technologies de la quatrième révolution industrielle. Ces solutions technologiques pourraient aider à surmonter les obstacles techniques tout en réduisant les coûts pour les consommateurs. Parmi les applications, citons la réalité augmentée et la réalité virtuelle qui peuvent être utilisées pour le renforcement des capacités, et les mégadonnées qui peuvent l'être pour l'intégration des réseaux d'énergie renouvelable.

12. La transformation numérique était en passe de révolutionner les soins de santé, notamment grâce à l'introduction de nouvelles méthodes de traitement, de suivi, d'accès aux soins de santé et de gestion du système de soins par les pouvoirs publics. Les technologies de la quatrième révolution industrielle rapprochaient le patient et les prestataires de services et faisaient passer l'aspect préventif, et non plus curatif, au premier plan.

13. La mise en commun des connaissances sur les technologies de la quatrième révolution industrielle était essentielle pour que les pays de la région puissent véritablement atteindre ensemble les objectifs de développement durable. Il fallait étoffer et renforcer les réseaux et les dispositifs qui permettaient aux pays d'échanger et de partager leurs expériences, leurs meilleures pratiques et leurs stratégies en matière de développement, de transfert et d'adoption de technologies naissantes. Il convenait de développer des réseaux régionaux appropriés, tels que le réseau régional Asie-Pacifique de savoirs en matière d'innovation pour les technologies de la quatrième révolution industrielle, qui était le fruit d'une initiative lancée précédemment par le Centre et était financé par le Ministère chinois des sciences et de la technologie.

14. Les organisations multilatérales pouvaient créer un environnement propice à l'innovation dans toute la région, ce qui pouvait passer par des initiatives visant à soutenir la chaîne de l'innovation ; à diffuser les connaissances de manière

systématique entre les pays ; à relier entre elles les pépinières d'innovation et à faciliter la création de liens entre les gouvernements tout en catalysant la mise au point de directives et de normes.

15. Les participant(e)s à la Conférence ont souligné l'importance de tisser des liens à l'échelle mondiale pour promouvoir les activités collaboratives de recherche-développement, lesquelles pouvaient accélérer l'innovation et le transfert des technologies de la quatrième révolution industrielle.

B. Recommandations concernant le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

16. Le Centre pourrait faciliter la coopération entre les pays aux fins du transfert des connaissances et des technologies et du déploiement des technologies. Le Centre pourrait créer une plateforme collaborative pour l'innovation, le transfert et la diffusion des technologies de la quatrième révolution industrielle. Le Centre pourrait envisager de prendre l'initiative d'encourager les innovateurs et les pépinières d'entreprises à partager leurs technologies par l'intermédiaire des plateformes de transfert de technologie du Centre.

17. Le Centre pourrait également mettre au point une base de données fiable sur les technologies afin de faciliter le transfert de technologie et la commercialisation des technologies de la quatrième révolution industrielle.

18. Le Centre pourrait sensibiliser les acteurs intéressés aux technologies de la quatrième révolution industrielle et à leurs avantages potentiels par des activités de renforcement des capacités, des ateliers régionaux et d'autres activités de sensibilisation.

19. Le Centre pourrait faciliter la création de programmes régionaux de coopération technologique pour la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement du capital humain sur des sujets liés aux technologies de la quatrième révolution industrielle. Le Centre pourrait également envisager de faciliter les programmes d'échange et les voyages d'étude afin de partager les connaissances sur les technologies de la quatrième révolution industrielle.

Annexe III

Projet de programme de travail pour 2022*

Introduction

1. Le programme de travail du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie correspond au programme de travail du sous-programme 2 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sur le commerce, l'investissement et l'innovation. La mise en œuvre des projets ci-après est proposée pour 2022.

A. Aider les États membres en renforçant leurs capacités en matière de systèmes nationaux d'innovation, de transfert et de commercialisation de technologies

2. Les activités de renforcement des capacités seront financées par les contributions annuelles reçues des États membres du Conseil d'administration au cours de l'année 2022.

3. Le projet aura pour objectif de renforcer les capacités des décideurs et des principaux acteurs dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation dans les États membres de la CESAP, par les moyens suivants : en renforçant les compétences et les capacités en matière d'élaboration de politiques et de stratégies dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, et en développant l'innovation, le transfert de technologie et la gestion de la propriété intellectuelle ; en encourageant l'entrepreneuriat fondé sur la technologie ; en promouvant le transfert transfrontière de technologie ; en améliorant l'accès aux connaissances et à l'information sur les innovations et les bonnes pratiques dans le domaine de la technologie ; en promouvant la coopération régionale. L'accent sera mis sur les changements climatiques et la relance durable au lendemain de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que sur la promotion de l'adoption et de l'utilisation de technologies nouvelles et émergentes pour le développement durable.

4. Le Centre mènera des activités de renforcement des capacités en réponse aux demandes des États membres, en tenant compte des besoins qu'ils auront exprimés lors de la session du Conseil d'administration. Les activités de renforcement des capacités seront mises en œuvre conjointement avec les chargés de liaisons du Centre dans les pays et les principales autorités centrales des États membres. Pour l'année 2022, les États membres pourraient proposer des activités concrètes, notamment en matière de renforcement des capacités, d'analyse, d'élaboration de supports de connaissances et de coopération régionale, qui seront examinées lors de la dix-septième session du Conseil d'administration du Centre.

5. Les ressources financières iront également au développement et à la diffusion du périodique trimestriel en ligne du Centre, l'*Asia-Pacific Tech Monitor*, ainsi qu'à des publications thématiques et des supports de connaissances sur des sujets tels que les énergies propres, les technologies résilientes aux changements climatiques et la pollution atmosphérique. Le Centre est en train de restructurer son périodique *Asia-Pacific Tech Monitor* sur le plan du contenu, du style et de la conception, et la nouvelle formule sera présentée en 2022.

* La version originale de la présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

B. Renforcer les capacités aux fins de l'adoption de technologies innovantes pour la lutte contre la pollution atmosphérique urbaine dans certains pays de la région Asie-Pacifique (proposition)

6. Il est proposé que ce projet soit financé dans le cadre du Fonds de coopération Corée-CESAP. Il sera mis en œuvre conjointement par la Division de l'environnement et du développement, le Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et le Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est de la CESAP pendant la période allant de janvier 2022 à décembre 2023.

7. Ce projet vise à aider les États membres de la CESAP à affiner les politiques et les plans d'action à l'échelle des villes afin de faciliter l'adoption de technologies innovantes visant à lutter contre la pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique. Il permettra de recueillir davantage de connaissances techniques concernant les technologies innovantes et les bonnes pratiques, mais aussi de mieux comprendre les besoins en technologies et les lacunes dans ce domaine, le but étant de lutter contre la pollution atmosphérique dans deux villes d'Asie du Sud retenues pour le projet. Celui-ci permettra de sensibiliser les responsables et les acteurs municipaux et leur donnera les moyens d'affiner les plans d'action en vue de l'adoption de technologies innovantes visant à lutter contre la pollution de l'air. Grâce à des évaluations et à des consultations multipartites, il pourrait faciliter l'élaboration de recommandations visant à améliorer les plans d'action des villes aux fins de l'adoption de technologies innovantes. Ce projet s'adresse aux décideurs, aux autorités ou départements de lutte contre la pollution, aux autorités municipales et au secteur privé. L'expérience acquise dans le cadre du projet et ses résultats seront partagés avec les parties intéressées d'autres États membres de la région Asie-Pacifique pour en faire connaître plus largement les conclusions et favoriser l'adoption des procédés étudiés.

8. Le projet viendra compléter les activités d'analyse et de renforcement des capacités proposées par le Centre aux décideurs et autres parties concernées dans les États membres.

C. Élaborer un plan stratégique pour le Centre

9. Le Centre élaborera la stratégie du programme de travail et recadrera ses activités en fonction des priorités et des besoins actuels de la région et des États membres. L'accent sera mis sur le soutien stratégique, la coopération technologique et le transfert de technologie, le renforcement des capacités, la coopération régionale – surtout en matière de technologies émergentes – les technologies de lutte contre les changements climatiques (atténuation et adaptation), et le relèvement après une pandémie. Le programme de travail du Centre, tel que proposé et remanié, sera communiqué en temps voulu aux membres du Conseil d'administration pour qu'ils l'examinent.

Annexe IV

État financier du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie pour l'année terminée le 31 décembre 2021 (En dollars des États-Unis)

Recettes

Contributions	1 068 426
Intérêts créditeurs	7 479
Recettes totales	1 075 905
<i>Moins : dépenses</i>	(462 896)
Solde net (déduction faite des dépenses)	613 009
Montant disponible au 1 ^{er} janvier 2021	2 015 663
Remboursement aux donateurs/transfert de fonds	-
Montant disponible au 31 décembre 2021	2 628 672

Annexe V

État financier du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie pour l'année terminée le 31 décembre 2021, par élément de projet

(En dollars des États-Unis)

	<i>Appui institutionnel (multidonateurs)</i>	<i>Appui institutionnel financé par le Gouvernement indien</i>	<i>Total</i>
<i>Recettes</i>			
Contributions	199 053	869 373	1 068 426
Intérêts créditeurs	4 930	2 549	7 479
Recettes totales	203 983	871 922	1 075 905
<i>Moins : dépenses</i>	-	(462 896)	(462 896)
Solde net (déduction faite des dépenses)	203 983	409 026	613 009
Montant disponible au 1 ^{er} janvier 2021	1 354 255	661 408	2 015 663
Remboursement aux donateurs/transfert de fonds	-	-	-
Montant disponible au 31 décembre 2021	1 558 238	1 070 434	2 628 672

Annexe VI

**Contributions en espèces versées au Centre de l'Asie et du Pacifique
pour le transfert de technologie pour l'année terminée le 31 décembre
2021**

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays/Région</i>	<i>Pour l'année terminée le 31 décembre 2021</i>	<i>Pour l'année terminée le 31 décembre 2020</i>
Pays hôte		
Inde	869 373	854 602
Autres pays/zones		
Bangladesh	14 000	7 000
Chine	28 068	27 109
Indonésie	-	-
Iran (République islamique d')	-	7 794
Macao (Chine)	5 000	5 000
Malaisie	14 972	15 000
Ouzbékistan	7 000	7 000
Philippines	60 000	-
République de Corée	25 319	26 464
Sri Lanka	5 000	5 000
Thaïlande	15 000	15 000
Viet Nam	10 000	-
Total	1 068 426	969 969